



## juge aux affaires familiales

Par **c\_aurore30000**, le **06/05/2010** à **09:56**

bonjour, je vis en union libre , et avec mon compagnon nous avons un bébé de 4 mois.

J'ai un autre enfant de 8 ans d'une première union.

Mon conjoint peut être très violent, il m'a déjà frappé, insultes régulières devant les enfants.

Je souhaite me séparer de lui, pouvez vous me dire quelle procédure engagée, devant qui, comment fixer la pension alimentaire, et si l'avocat est obligatoire?

Merci pour votre réponse.

Par **bea60550**, le **07/05/2010** à **18:12**

bonjour, j'aurais put ecrire ce meme messages il y a 4 ans, je me suis separe de mon conjoint alors que mon fils avait que 5 mois et le plus grand d'une precedente union avait 8 ans, pour ma part j'ai envoyer une lettre avec accuse reception aux juges des affaires familiales du tribunal le plus proche afin de demander un jugement pour statuer sur le garde de mon fils et pour la pension alimentaire, si les 2 parties sont en accord pour le droit de garde et d'hebergement vous n'etes pas obligé d'avoir un avocat mais si la situation est complexe mieux vaut en avoir un!!!

j'espere avoir put vous aider

bien a vous